

COMMUNE DE REICHSTETT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus :	27
Membres en fonction :	27
Présents :	22
Absents :	5
dont procurations :	5

Séance du 12 février 2009

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Débat d'orientations budgétaires pour 2009

Monsieur KELLER, Adjoint aux finances, fait état des orientations budgétaires pour l'exercice 2009 en fonction des dépenses de fonctionnement incompressibles du budget de la Commune et du C.C.A.S. ainsi que des projets d'investissements programmés.

*Les Conseillers Municipaux ont pu débattre sur ces orientations.
ADOpte A L'UNANIMITE*

Partenariat avec la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim

Acquisition d'un Ethylotest.

Considérant que divers partenariats existent déjà entre la brigade de gendarmerie de Mundolsheim et certaines communes relevant de cette brigade

Considérant que la brigade de gendarmerie de Mundolsheim compte développer la prévention contre l'alcoolisme au volant

Le Conseil Municipal

- *décide d'acquérir un détecteur à alcool ainsi que les embouts à usage unique, pour un prix total de 1 199,40 € ttc*
- *autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la gendarmerie mettant cet appareil à disposition de la brigade de gendarmerie de Mundolsheim*

ADOpte A L'UNANIMITE

Gestion du Personnel

Vu le calendrier des vacances pour l'année scolaire 2008/2009

Considérant qu'il convient, chaque année, d'ajuster le temps de travail hebdomadaire des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles en fonction du nombre de jours de congés scolaires et des droits à congé des agents territoriaux dans le cadre d'une annualisation de leur temps de travail

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Modifie la durée hebdomadaire de temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 23,3 heures par semaine à 23,98 heures par semaine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Subvention à l'association « Bernard et ses musiciens » pour une participation aux frais de la fête des vœux du Maire

Considérant que l'Association « Bernard et ses musiciens » a participé à l'organisation de la fête des vœux du Maire

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal

Accorde à cette association une subvention exceptionnelle de 150 €.

ADOpte par 26 voix pour, dont 5 par procurations. M. Claude BERGER ne participe pas au vote en sa qualité de membre dirigeant de cette association.

**Subvention exceptionnelle « sport de haut-niveau »
au Club Sportif de Reichstett, pour sa section Handball**

Vu la convention « sport de haut-niveau » signée entre la Commune et le Club Sportif de Reichstett

Vu la demande de subvention présentée par le Club Sportif de Reichstett pour sa section de handball

Vu le détail des dépenses présenté par la section handball du C.S.R.

Vu la délibération du 24 septembre 2008, par laquelle le Conseil Municipal accorde une première part de la subvention pour la saison 2008/2009 de 10 000 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Accorde une subvention de 10 000 €, ce qui porte la subvention communale pour la saison 2008/2009 à 20 000 €.

ADOpte PAR 25 voix pour, dont 5 votes par procuration.

M. Georges SCHULER et Mme Maryvonne JOACHIM ne participent pas au vote, en leur qualité de membre dirigeant de cette association.

**Subvention au FC Deportivo pour la mise à disposition
du stade à l'équipe des Vétérans de l'A.S.R.**

Considérant que le FC Deportivo met son stade à la disposition de la section vétérans de l'A.S. Reichstett football

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal

Décide d'accorder une subvention de 230 € à cette association, en contrepartie des frais d'entretien de son stade

ADOpte A L'UNANIMITE

Subvention au Collège « les 7 arpents » pour un déplacement au mémorial de Schirmeck

Vu la demande de subvention présentée par M. Jean-Louis HAMM, professeur de lettres au Collège des 7 arpents de Souffelweyersheim, sollicitant une subvention de 200 €, pour un projet d'écriture sur la mémoire régionale, avec Mme Rolande CAUSSE, écrivain,

Considérant que ce projet a déjà obtenu le soutien financier du Rectorat et qu'il reste à financer l'acquisition de livres, les déplacements de l'écrivain, l'impression de textes et un déplacement au mémorial de Schirmeck

Considérant que ce projet a un intérêt pédagogique tout à fait remarquable pour les jeunes de notre Commune

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal

Accorde une aide financière exceptionnelle de 150 € pour ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

Aide pour les sinistrés de la tempête du 24 janvier 2009

Considérant que de nombreuses Communes du Sud-Ouest ont subi d'énormes dommages lors de la tempête qui a ravagé ces régions le 24 janvier 2009

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal

- accorde son soutien financier à ces Communes en versant une subvention de 460 € à l'association « Carrefour des Communes »

- demande que ladite association nous informe de l'utilisation précise de la somme versée

ADOpte PAR 25 VOIX POUR (2 abstentions : Mme Mireille WINTZ et Mme Stéphanie MARRET)

Ouverture du Parc à Cigognes

Considérant que Reichstett a été parmi les précurseurs en matière de réintroduction de la cigogne en Alsace en créant un parc, il y a plus de vingt ans

Considérant que cette espèce d'oiseau n'est plus menacée

Après avoir consulté l'association APRECIAL et la Ligue de Protection des Oiseaux

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal

Propose d'ouvrir le parc à cigognes situé rue du terrain pour rendre la liberté à ces oiseaux sous réserve d'obtention des autorisations administratives nécessaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Elaboration d'un nouveau règlement pour les jardins familiaux

Proposition d'une commission de travail pour la mise à jour de la convention de mise à disposition des jardins familiaux

Participants :

- *M. Patrick ECKART, Adjoint au Maire*
- *M. Claude BERGER, Conseiller Municipal Délégué*
- *Mme Georgia SCHUTZ Conseillère Municipale Déléguée*
- *Mme Maryvonne JOACHIM Conseillère Municipale Déléguée*
- *Mme Najet BOUKRIA Conseillère Municipale*
- *Mme Dominique DUTT Conseillère Municipale Déléguée*
- *M. Norbert ANZENBERGER Conseiller Municipal Délégué*
- *M. Francis COUZET, Conseiller Municipal*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Participation aux frais de transport des élèves de l'école maternelle des jardins se rendant à la piscine

Considérant que le Conseil Général participe aux frais de transport des élèves des classes élémentaires et maternelles se rendant à la piscine à hauteur de 0,38 € par entrée et 20% des frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide de participer au déplacement vers la piscine des élèves des classes maternelles, à hauteur de 20% des frais de transports uniquement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Modification de la compétence de la régie de recettes de la médiathèque *Vu la délibération du 24 septembre 2008 autorisant le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Pass lecture avec la C.U.S.*

Vu la convention conclue entre la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Commune de Reichstett, en date du 30 septembre 2008 en son article 4-3 et suivants

Considérant qu'il y a lieu d'encaisser, pour le compte de la Communauté Urbaine de Strasbourg, les divers tarifs d'abonnement au Pass lecture

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Modifie la compétence de la régie instaurée pour la médiathèque en permettant :

- *l'encaissement des recettes provenant de la souscription des abonnements au Pass dont le montant sera reversé au receveur des finances de la Communauté Urbaine de Strasbourg*
- *l'encaissement des sommes correspondantes au remboursement des documents perdus ou dégradés par les emprunteurs*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Avis du Conseil Municipal sur un projet d'acquisition d'une parcelle par la CUS entrant dans l'emprise de la rue du Commerce

Vu l'article L5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la loi N°99.586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale

Considérant qu'il appartient à la C.U.S. de se rendre propriétaire des parcelles rentrant dans l'aménagement de la rue du Commerce

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal

Emet un avis favorable à l'acquisition par la Communauté Urbaine de Strasbourg de la parcelle cadastrée Section 6/146 de 0,74 are, propriété de la société HEBIFRA

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ